

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD401

présenté par
Mme Couillard, rapporteure

ARTICLE 9

À la seconde phrase de l'alinéa 14, après le mot :

« règlement »,

insérer le mot :

« délégué ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.